Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260605-2026DCM056B-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 29/05/2026
Date d'affichage : 29/05/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le quatre mai
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, M. Le Bris, Mme Drezen, Mme Bescond

Absents représentés : M. Cloitre, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Petton ; Mme Hoarau, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Chentil ; Mme Viala, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Derro ; M. Le Coz qui a donné pouvoir à Mme Conq

Absents : -

Secrétaire : Mme Josiane Chentil

2026DCM056	**FIXATION D'UN LOYER POUR LES ANCIENS LOGEMENTS ARMORIQUE HABITAT**

Exposé :

Le bail emphytéotique liant la commune à la SAHLM Armorique Habitat pour les logements situés rue Francis Corrolleur est arrivé à échéance au 1er juin 2026.
Ce bâtiment est destiné à être réhabilité. Il reste deux locataires en place à l'heure actuelle.
Dans l'attente dans relogement, les occupants sont locataires de la commune.
Il est donc nécessaire de fixer les loyers qui leur seront facturés.

Délibération :
Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de :

- maintenir les loyers pratiqués par Armorique habitat pour ces deux T2 :
  - T2 de 41,71 m² : 297,52 € ;
  - T2 de 41.25 m² : 290,08€
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260605-2026DCM056B-DE

	compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.